

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2024

Suite à la convocation en date du 19 juin 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 25 juin 2024 à 19 heures 45 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Cécile **PERRIN**, Pascal **DOYEN**, Miguel **BALLOT**, Isabelle **STUDER**, Éric **BOURGEOIS**.

Absents : Mélanie **LACOMME**, Céline **CONTAUT**.

Pouvoirs : Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Isabelle **STUDER**, Céline **CONTAUT** donne pouvoir à Cécile **PERRIN**

Secrétaire de séance : Éric **BOURGEOIS**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération portant sur l'organisation du temps de travail.
2. Délibération concernant l'attribution de subventions aux associations.
3. Point de situation sur le budget.
4. Affaires diverses et informations.

Le Maire demande la tenue du huis clos concernant la gestion du personnel.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire demande le rajout d'une délibération sur les redevances d'occupation du domaine public (RODP).

Adoptée à l'unanimité.

Huis clos.

Employés communaux : emploi du temps, travail et prime RIFSEEP.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adoptée à l'unanimité.

1. Délibération portant sur l'organisation du temps de travail.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit d'une délibération technique et légale qui précise les règles de la commune en matière de temps de travail. C'est une demande de la Préfecture de la Marne et du Centre de gestion de la Marne (CDG51). À leurs demandes, le projet de délibération a déjà été adressé à la Préfecture et au CST (Comité social technique) du CDG51.

La délibération précise ;

- . La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet, fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).
- . Les garanties minimales du temps de travail.
- . Le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail et l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune.

. La modalité de la journée de solidarité.

Adoptée à l'unanimité.

2. Délibération concernant l'attribution de subventions aux associations.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Lors du vote du budget primitif 2024, 1200 euros ont été prévus au chapitre 6574 : subventions aux associations. Les subventions sont accordées de préférence aux associations de la commune, aux associations patriotiques locales ainsi qu'aux coopératives scolaires des écoles primaires où sont scolarisés les enfants marcillons (10 euros par enfant) et au Centre de formation des apprentis - CFA (65 euros par enfant). Il est proposé au Conseil de reporter les subventions accordées en 2023 et de rajouter l'association « Je randonne à Marcilly » qui a fait sa demande de subvention cette année.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes, demandées par les associations :

- ASCM, 200€

Membres du bureau de l'ASCM, Bernard **PLÉAU** et Dominique **BARRAULT** ne participent pas au débat ni au vote.

- Club nautique de Marcilly, 200€

- Je randonne à Marcilly, 50€

- FNACA, 25€

- Mondement 14, 25€

- Coopérative Conflans, 320€

- Coopérative Romilly, 30€

Membre du conseil d'administration de l'OGEC, Benoît **BASSAC** ne participe pas au débat ni au vote.

- CFA (Alméa), 65€

- Bleuets de France, 25 €

- Souvenir français, 25€

Le montant total des subventions s'élève à 965 €.

Adoptée à l'unanimité.

A. délibération sur la redevance d'occupation du domaine public concernant GRDF.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Considérant que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) pour la commune de Marcilly sur Seine, GRDF a fait parvenir un état détaillé permettant de vérifier les éléments du calcul de cette redevance. GRDF demande une délibération du Conseil pour le paiement de la redevance.

Le calcul pour 2024 s'établit comme suit :

$[(0.035€ \times 4187\text{mètres linéaires de réseau}) + 100€] \times 1.42 = 350.09€.$

Le montant de 350 €, encaissé sur le budget 2024, sera imputé à l'article 70323.

Adoptée à l'unanimité.

3. Point de situation sur le Budget.

À la date du 25 juin 2024 après six mois d'exercice comptable 2024, Le suivi du budget en fonctionnement et investissement n'appelle pas de remarques particulières.

Si la trajectoire est suivie correctement, la commune devrait dégager en 2024 un excédent pour la quatrième année consécutive.



Budget

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	111 848,53	31 622,13	28,27%
Recettes d'investissement	111 848,53	20 568,64	18,39%
Solde d'investissement	0,00	-11 053,49	0,00%
Dépenses de fonctionnement	346 394,91	133 294,52	38,48%
Recettes de fonctionnement	346 394,91	149 683,58	43,21%
Solde fonctionnement	0,00	16 389,06	0,00%

4. Affaires diverses et informations.Dépôt de plainte

Le maire a porté plainte contre un convoi de trois tracteurs attelés (trois remorques de trois essieux et chacune chargée) qui ont franchi le pont noir en provenance de Sauvage, et ce malgré la limitation du tonnage du pont. Le pont a fait l'objet d'un diagnostic effectué par le CEREMA, il présente des marques d'usure. L'entretien de ce dernier étant à la charge de la commune, il est impératif de respecter la limitation à 12 tonnes afin d'éviter de contribuer à sa dégradation. Par ailleurs le Conseil demande au maire de sensibiliser par écrit les agriculteurs des alentours.

Élections législatives.

Planning de tenue du bureau de vote.

	30 juin 2024	07 juillet 2024
De 8h00 à 10h00	Benoît BASSAC Isabelle STUDER Arielle LIPS	Dominique BARRAULT Isabelle STUDER Yannick VOINCHET
De 10h00 à 12h00	Brigitte ROY Mélanie LACOMME Patrick LACOUR	Miguel BALLOT Céline CONTAUT Catherine PAUL
De 12h00 à 14h00	Céline CONTAUT Pascal DOYEN Bernard MORIN	Benoît BASSAC Pascal DOYEN Jean-Louis RICHARD
De 14h00 à 16h00	Albert DESVÉRONNIÈRES Dominique NOLLEZ Cécile PERRIN	Albert DESVÉRONNIÈRES Dominique NOLLEZ Cécile PERRIN
De 16h00 à 18h00	Benoît BASSAC Éric BOURGEOIS Philippe PALAIS	Benoît BASSAC Éric BOURGEOIS Sylvie DUREAU

Dépouillement	30 juin 2024	07 juillet 2024
	Patrick LACOUR Philippe PALAIS Arielle LIPS Mélanie FRANCISCO Gaëlle FRANCISCO Yannick VOINCHET Sylvie DUREAU Romain BARRAULT	Jean-Louis RICHARD Philippe PALAIS Arielle LIPS Mélanie FRANCISCO Gaëlle FRANCISCO Yannick VOINCHET Sylvie DUREAU Romain BARRAULT

L'entrée du bureau de vote se fera par le quai et la sortie par l'arrière de la mairie.

La mise en place du bureau de vote est à la charge des services techniques et de Dominique **BARRAULT** le vendredi 28 juin 2024.

La mairie a reçu plusieurs réponses positives concernant la tenue du bureau de vote et le dépouillement, ce qui prouve encore un fois l'engagement des administrés.

La participation aux élections européennes a été de 63%, soit dix points au-dessus de la moyenne nationale.

Fil de la Seine et Facebook.

Les annonces publicitaires commerciales n'ont pas leurs places sur ces deux supports d'information de la commune. En revanche, ce genre d'annonce peut être affiché sur les panneaux d'information du village.

Organisation du 14 juillet et du buffet républicain.

Mise en place le vendredi 12 juillet. Le détail de la mise en place est à la charge de Brigitte **ROY** et de Dominique **BARRAULT**. Les conseillers présents aideront à l'installation : Benoît **BASSAC**, Dominique **BARRAULT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Pascal **DOYEN**, Miguel **BALLOT**, Isabelle **STUDER**, Éric **BOURGEOIS**.

Fête patronale et feu d'artifices.

Le feu d'artifices débutera à 22h30.

Les manèges ont tous répondu présents selon les modalités antérieures.

La recherche d'une sonorisation du feu d'artifices et d'un Food-truck est en bonne voie. A charge d'Éric **BOURGEOIS** et de Brigitte **ROY**.

Pour la première fois la commune organise une exposition de voitures anciennes le dimanche à partir de 14h00 sur l'avenue des Tilleuls.

Terrain de badminton.

L'emplacement du terrain et les trous des poteaux ont été réalisés. Pascal **DOYEN** et Dominique **NOLLEZ** assureront la mise en place des poteaux. La délimitation du terrain sera réalisée à base de peinture blanche. Une poubelle sera installée à proximité.

L'emplacement du panier de basket ne semble pas adéquat en raison du sol en herbes, la question de le positionner sur l'aire bétonnée est posée. Une réponse sera donnée ultérieurement en fonction de l'état de la dalle en béton déjà usagée et des conséquences des inondations hivernales.

La vérification de l'état des jeux d'enfants sera réalisée prochainement, en même temps que les agrès de la plage.

Accès plage et gens du voyage.

Une grosse pierre a été mise en place à l'entrée de la plage. D'autres obstacles seront installés aux différents accès. Pascal **DOYEN** est en charge de ces réalisations. Le but étant de retarder l'accès du site et permettre à la mairie de pouvoir réagir avant l'installation des caravanes sur le terrain.

Rue du Fossé de Braux.

Les devis et le choix des entreprises sont arrêtés par la CCSSOM. Ils laissent apparaître une nouvelle réduction des coûts de 30 000.00€ sur un total d'environ 200 000.00€. Le reste à charge de la commune est de l'ordre de 60 000.00 €. Les travaux sont prévus débuter en octobre 2024.

Tour de table.

Bernard PLÉAU.

Sanitaires de la salle des fêtes : Il faut envisager de changer les cuves des toilettes (des fuites d'eau apparaissent régulièrement et les réparations deviennent compliquées compte tenu de la vétusté des installations) et de les rebrancher avec des flexibles.

Le curage du fossé route de Conflans sera réalisé par Bernard **PLÉAU** en même temps que le terrassement du parking du terrain de pétanque afin de rentabiliser la location de matériel. Il est rappelé l'interdiction de faire un barbecue sur le terrain de pétanque.

Brigitte ROY.

Relancer les réponses concernant le buffet républicain du 14 juillet.

Albert DESVÉRONNIÈRES,

Le matériel de rénovation des lampadaires sera livré en septembre pour la réalisation de la troisième tranche. La dernière partie prévue en 2025 concernera l'avenue des Tilleuls, le quai de Seine et le lotissement des anciens combattants.

Qu'en est-il de l'aire de dépôt de gravats à proximité du parking de la vélo-voie ? Le sujet a déjà été abordé lors du dernier conseil municipal. Depuis, le maire a pris contact avec les agriculteurs locaux pour évacuer une partie de la terre et des cailloux dans une carrière située près du bois du moulin. En attente de réponse de l'association foncière.

Le but poursuivi est que ce dépôt disparaisse avant la fin de l'année pour rendre le lieu plus propre et plus agréable.

Cécile PERRIN.

Un « Fil de la Seine » version papier est prévu en juillet, les conseillers sont invités à donner leurs articles.

Le suivi du dossier de subventions européennes « fonds leader » concernant les jardins familiaux avance mais la complexité de la procédure ralentit le dossier.

Pascal DOYEN.

Concernant les travaux des jardins « des Chenevières », le grillage est mis en place. Le forage du puits, la dalle recevant l'abri de jardin et la mise en place du portail interviendront à très court terme. La bonne implication des usagers est à souligner.

Miguel BALLOT.

Peupliers : reprise à l'automne.

Éric BOURGEOIS.

La cérémonie de remise des cartes électorales et du livret du citoyen aux jeunes Marcillons s'est bien déroulée grâce à la présence des intéressés et de leurs parents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

Le secrétaire de séance,

Éric BOURGEOIS.



